



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 27 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/227

Objet : Attribution de subventions au titre des actions labélisées.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

Arrivés en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention suivante présentée au titre des actions labélisées :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Montant
VILLE DE LA TRINITE	RABOURAJ 17 ^{ème} édition	18 565,00 €

Considérant les avis des membres de la commission mixte Subventions-Finances réunis le 05 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention à la Commune de La Trinité dans le cadre des actions labélisées comme suit :

Montant	Porteur du projet	Intitulé du projet
18 565,00 €	VILLE DE LA TRINITE	RABOURAJ 17 ^{ème} édition

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 novembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉRO

